



**MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION
ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE
DE BORDEAUX**

CAHIER DES CHARGES

**Systeme multifonctions d'impression et de reprographie
- 2 LOTS -**

SOMMAIRE

Article 1 **PRESENTATION MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX**

- 1-1 COORDONNEES
- 1-2 MISSION

Article 2 **MODE DE PASSATION**

Article 3 **OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES**

- 3-1 OBJET DU MARCHÉ
- 3-2 DÉCOMPOSITION EN TRANCHE ET/OU EN LOTS
- 3-3 PRIX ET MODALITÉS DE CONTRACTUALISATION
- 3-4 DURÉE DU MARCHÉ

Article 4 **CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

Article 5 **DELAIS ET MODALITÉS DE REPONSE**

Article 6 **LE FONDS SOCIAL EUROPEEN**

Article 7 **CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Article 8 **MODALITES DE REGLEMENT**

Article 9 **LITIGES**

Article 1 PRESENTATION MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX

1-1 COORDONNEES

MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX (EMPLOI BORDEAUX)

Immeuble Arc-en-Ciel

127 avenue Emile Counord - 33300 BORDEAUX

Tél. 05 57 78 37 37 – Fax. 05 57 78 37 39

www.emploi-bordeaux.fr - contact@emploi-bordeaux.fr

Siret n° 490 585 262 00069

1-2 MISSION

Le 1er janvier 2011, à l'initiative de la ville de Bordeaux et de l'État, les dispositifs Maison de l'Emploi et Plan local pour l'Insertion et l'Emploi ont été regroupés. La mission de la Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise est d'animer le territoire, de coordonner les différentes initiatives en matière d'accès à l'emploi et de mettre en place des synergies entre les différents acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion pour apporter un service à valeur ajoutée aux entreprises et aux demandeurs d'emploi.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise intervient dans l'étude et l'observation du marché local de l'emploi, dans l'animation du territoire à travers la coordination, l'ingénierie et le montage de projets.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise participe également à l'accueil, à l'orientation et à l'accompagnement des demandeurs d'emplois bordelais afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Pour assurer ses missions, l'Association Maison de l'Emploi de l'Insertion Économique et de l'Entreprise de Bordeaux assure le portage de deux dispositifs :

- le dispositif Maison de l'Emploi de Bordeaux créé en 2006 par la Ville de Bordeaux et l'État en application de la loi de cohésion sociale promulguée le 18 janvier 2005.
- le dispositif PLIE (Plan local pour l'Insertion et l'Emploi) créé en 1998 par la Ville de Bordeaux et ses partenaires locaux.

Ces deux dispositifs bénéficient de cofinancements de l'Europe par le biais du Fonds Social Européen (FSE) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Ils sont répartis sur les deux établissements suivants :

- le Siège : 127, avenue Emile Counord 33300 BORDEAUX
- la Pépinière Eco-créative : 9, rue André Darbon 33300 BORDEAUX

La Maison de l'Emploi de l'Insertion Économique et de l'Entreprise de Bordeaux est une Association loi 1901, enregistrée sous le numéro SIRET : 490 585 262 00069.

Article 2 MODE DE PASSATION

Marché à procédure adaptée selon l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Marché à bons de commande sans minimum.

3-1 OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation concerne la mise à disposition, la maintenance et le fonctionnement d'un système multifonctions d'impression et de reprographie. Cette mise en concurrence fait l'objet de 2 lots distincts :

- Lot 1 : Système multifonctions d'impression et de reprographie laser - Couleurs
- Lot 2 : Système multifonctions d'impression et de reprographie laser - Noir

Les candidats présentent obligatoirement une offre distincte pour les deux lots.

3-2 DECOMPOSITION EN TRANCHE ET/OU EN LOTS

Les candidats peuvent postuler à un ou plusieurs lots. Chaque lot devra faire l'objet d'une offre et d'un chiffrage distincts.

Chaque candidat indiquera dans sa réponse :

- les délais et modalités d'intervention et de résolution des pannes par le Service Après-Vente et notamment sa localisation et ses habilitations.
- les délais de livraison des consommables

Le prestataire indiquera dans sa réponse un délai maximum d'intervention et un délai maximum de livraison des consommables, délai qui partira à l'heure de l'appel téléphonique ou de réception de l'e-mail de demande d'intervention.

Les frais de déplacement et de livraison seront inclus dans le prix.

Définition des environnements :

Le siège de la Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux compte 28 collaborateurs.

Le réseau de la Maison de l'emploi est composé de postes sous Windows 7, 8 et 10, 32 et 64 bits. Les serveurs fonctionnent sous Windows dans des environnements mixtes : client/serveur et RDP.

Le candidat doit prendre en compte l'installation des imprimantes sur l'ensemble des postes de travail.

Une formation des utilisateurs sera à prévoir au moment de l'installation.

Lot 1 : Système multifonctions d'impression et de reprographie laser - Couleurs

Installation du matériel pour le 1^{er} avril 2017.

Le volume annuel d'impressions est de 174 780 pages. 55 780 pages en couleurs et 119 000 pages en Noir.

Ce volume comprend à la fois les photocopies et les impressions réalisées à partir des ordinateurs des collaborateurs (impression centralisée).

Le matériel devra proposer les fonctions de base suivantes :

Vitesse	36 pages / minute en noir et couleur
Magasins papier	2 bacs 500 feuilles (A3+A4) + 1 bac 2500 feuilles A4
Passer copie (A5 et autres formats ou supports)	150 feuilles
Vitesse du processeur d'impression	A minima 1 Ghz
Disque dur / Mémoire	250 Go / 2 048 Mo
Chargeur retourneur d'originaux	A minima 100 pages

Fax	Carte fax avec plateau séparateur
Agrafage	Module agrafage externe de 50 feuilles minimum
Numérisation	80 pages / minute en noir et couleur avec élimination de la page blanche Possibilité de nommer les documents numérisés et l'envoi direct par mail

Le matériel devra permettre :

- la réalisation de plusieurs tâches en même temps (impression, copie...) ainsi que la fonction interruption de tâches.
- L'impression sécurisée, permettant de maintenir des impressions en file active et d'entrer un code sur le copieur pour les récupérer.

Options envisageables :

Chargeur Dual Scan	Numérisation de 160 pages / minute – recto verso
Module finition + brochure en livret	

Lot 2 : Système multifonctions d'impression et de reprographie laser - Noir

Installation du matériel pour le 1^{er} mai 2018.

Le volume annuel d'impressions est de 28 265 pages.

Ce volume comprend à la fois les photocopies et les impressions réalisées à partir des ordinateurs des collaborateurs (impression centralisée).

Le matériel devra proposer les fonctions de base suivantes :

Vitesse	30 pages / minute en noir
Magasins papier	2 bacs 500 feuilles (A3+A4)
Passer copie (A5 et autres formats ou supports)	150 feuilles
Vitesse du processeur d'impression	A minima 1 Ghz
Disque dur / Mémoire	250 Go / 2 048 Mo
Chargeur retourneur d'originaux	A minima 100 pages
Agrafage	Module agrafage externe de 50 feuilles minimum
Numérisation	80 pages / minute en noir et couleur avec élimination de la page blanche Possibilité de nommer les documents numérisés et l'envoi direct par mail

Le matériel devra permettre :

- la réalisation de plusieurs tâches en même temps (impression, copie...) ainsi que la fonction interruption de tâches.
- L'impression sécurisée, permettant de maintenir des impressions en file active et d'entrer un code sur le copieur pour les récupérer.

Options envisageables :

Chargeur Dual Scan	Numérisation de 160 pages / minute
--------------------	------------------------------------

3-3 PRIX ET MODALITES DE CONTRACTUALISATION

Les candidats peuvent postuler à un ou plusieurs lots. Chaque lot devra faire l'objet d'une offre et d'un chiffrage distincts.

Le candidat devra indiquer dans son bordereau de prix :

- le coût mensuel de location en incluant les fonctions de base et le coût mensuel de chaque option envisageable sur la base de 12, 16 et 20 trimestres.
- Le coût à la copie (incluant la maintenance et les consommables).

Le prix devra être indiqué en Euros hors taxes et toutes taxes comprises. Les frais de déplacement et de livraison seront inclus dans le prix.

3-4 DUREE DU MARCHE

Chaque lot du présent marché sera conclu pour une durée de 12, 16 ou 20 trimestres, selon la durée du contrat choisi.

Article 4 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots ou pour la totalité des lots. **Ils feront une offre distincte pour chaque lot.**

Chaque offre devra comporter **OBLIGATOIREMENT** :

- le présent cahier des charges **paraphé, daté et signé sans modification en y ajoutant la mention « pour acceptation »**
- un mémoire technique **paraphé, daté et signé**, précisant : les modalités d'intervention, les certifications requises.
- un relevé d'identité bancaire
- un bordereau de prix, **daté et signé.**

Le cahier des charges, le mémoire technique et le devis constitueront l'engagement du candidat.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise, se réserve la possibilité de négocier avec des candidats.

Article 5 DELAI ET MODALITE DE REPONSE

Les propositions devront être remises au plus tard le **8 mars 2017 à 17h00 sous PLI cacheté** portant les mentions :

Offre pour :
«Système multifonctions d'impression et de reprographie»
Lot n° (à préciser)
NE PAS OUVRIR

à l'adresse suivante :

Maison de l'Emploi, de l'Insertion Économique et de l'Entreprise de Bordeaux
Immeuble Arc en Ciel
127 avenue Emile Counord
33300 BORDEAUX

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

Article 6 LE FONDS SOCIAL EUROPEEN

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion économique et de l'Entreprise est cofinancée dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE pour l'Emploi et l'Inclusion 2014-2020 et du Programme Opérationnel Régional FEDER/FSE 2014-2020 (2014FR160OP001).

Les volets déconcentrés en Aquitaine du **PO national FSE 2014-2020 « Emploi Inclusion »** ont vocation à couvrir prioritairement les actions menées dans le cadre de l'objectif thématique 8 « Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre » et de l'objectif thématique 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

La stratégie retenue pour le programme opérationnel national du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en Métropole repose sur le choix de trois axes stratégiques d'intervention complétés d'un axe dédié à l'assistance technique :

- Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat ;
- Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels ;
- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

Le **PO régional FEDER-FSE 2014-2020 « 2014FR160OP001 »** a vocation, au titre du FSE, à couvrir prioritairement les actions menées dans le cadre de l'objectif thématique 10 « Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie »

Ces cofinancements impliquent, entre autres, les obligations suivantes :

- **Obligation de publicité** : obligation de faire état de la participation du FSE, notamment dans le cadre de toute publication ou communication afférente et, le cas échéant, auprès des participants.
- **Comptabilité séparée** : Suivi distinct dans la comptabilité des dépenses et des ressources liées à l'opération : il faut être en capacité d'isoler, au sein de la comptabilité générale, les charges et les produits liés à l'opération
- **Acquittement des dépenses** : Seules des dépenses effectivement encourues, c'est-à-dire des dépenses acquittées, qui correspondent à des actions réalisées et qui peuvent être justifiées par des pièces comptables et non comptables probantes, sont retenues. Les dépenses déclarées par le bénéficiaire doivent être liées et nécessaires à l'opération cofinancée.
- **Obligation de conservation** : les pièces justificatives relatives aux opérations doivent obligatoirement être conservées jusqu'à l'expiration des délais suivants :
 - Pour les opérations de moins de 1.000.000€ de dépenses éligibles : les pièces sont conservées à minima pendant une période de trois ans à compter du 31 décembre suivant la présentation des comptes dans lesquels figurent ces dépenses ;
 - Pour les autres opérations : la durée de conservation des pièces est de deux ans à compter du 31 décembre suivant la présentation des comptes dans lesquels figurent ces dépenses.

Ces pièces justificatives doivent être archivées dans un lieu unique.

- **Sollicitations du service gestionnaire** : obligation de donner suite à toute demande en vue d'obtenir les pièces ou informations relatives à l'opération pour le calcul du montant de l'aide FSE à verser. Sans réponse dans un délai de 2 mois, le service gestionnaire peut procéder à la clôture du dossier et si nécessaire au recouvrement de tout ou partie de l'aide FSE déjà payée.
- **Contrôles** : En sollicitant le concours du FSE, vous acceptez de vous soumettre à tout contrôle administratif, technique ou financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de votre

comptabilité et vous vous engagez à présenter aux agents du contrôle toute pièce justifiant les dépenses et les ressources déclarées

Article 7 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de sélection de candidatures seront :

- Fonctionnalités du matériel proposé
- délais d'intervention de dépannage et de remise en opérationnalité, délais de livraison des consommables
- Modalités d'intervention de dépannage et de remise en opérationnalité
- Qualifications professionnelles

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

- | | |
|--------------------|------|
| - Valeur technique | 60 % |
| - Prix | 40 % |

Article 8 MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement s'effectuera suivant les règles de comptabilité privée.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales :

- le nom et l'adresse du créancier
- numéro et date du bon de commande
- montant HT de la prestation
- taux et montant de la TVA
- montant TTC de la prestation
- date de la facturation
- date et lieu de livraison

Les sommes dues seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiements équivalentes.

Article 9 LITIGES

En cas de litige, les parties s'engagent dans un premier temps à tenter de trouver une solution amiable au règlement du conflit.

En l'absence d'accord entre les parties, tous litiges relatifs à l'exécution du présent marché seront soumis à la juridiction compétente pour l'Association Maison de l'Emploi de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux

Renseignements :

Nom Prénom : Audrey DELAGE

Fonction : Adjointe Responsable Pôle Gestion

Tél. : 05 57 78 37 37

Mail : a.delage@emploi-bordeaux.fr